



Extrait du site Terre-en-vue

<https://www.terre-en-vue.be/presentation/article/structure>

Structure

- Terre-en-vue -

Date de mise en ligne : lundi 15 avril 2013

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

Terre-en-vue rassemble des citoyens, des organisations et des acteurs publics qui souhaitent faciliter l'accès à la terre en Belgique.

Le mouvement Terre-en-vue est composé de 3 structures juridiques :

1. [une association sans but lucratif](#) : financée par les pouvoirs publics (subsidés), elle est responsable de l'animation du mouvement via l'équipe salariée.
2. [une société coopérative agréée entreprise sociale](#) : financée par les coopérateurs et coopératrices (parts sociales), elle achète les terres agricoles et les loue aux agriculteurs.
3. [une fondation](#) : financée par les dons (argent et terres), elle soutient l'association et la coopérative dans une perspective de long terme.

Terre-en-vue collabore avec son pendant néerlandophone [De Landgenoten](#) actif en Flandre.